

L'an deux mil quinze, le treize janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq janvier deux mil quinze s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yves HENRY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, MARTIN Rémi, VISTE Christian, OLIVIER Stéphane, EUSTACHE Gilbert, FIANT Jean, HAMEL Karine, HERTZ Didier, LAUNEY-MICQUELOT Sonia, MOUCHEL Jean-Marie, VASTEL Guy,.

**ABSENTE EXCUSEE** : BAHIER Patrice (pouvoir à B. GIROUX) DOURNEL Monique (pouvoir à Y. HENRY), DUPARC Séverine (pouvoir à Ch. VISTE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LAUNEY-MICQUELOT Sonia

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire rend hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015. Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

### **PROLONGATION DU CONTRAT DE L'AGENT MIS A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION (délibération n° 2015-01)**

Un agent est mis à disposition de la commune de Virandeville par le service des missions temporaires du Centre de Gestion jusqu'au 31 janvier 2015.

Considérant que l'année 2015 s'annonce encore chargée au niveau administratif :

Recensement de la population, élections départementales et régionales, finalisation du document unique, planning pour l'accessibilité des bâtiments communaux, études sur la fusion de la CCDD, augmentation du travail concernant l'urbanisme suite au désengagement de la DDTM, tenue et suivi des dossiers des agents communaux de plus en plus complexes, plusieurs mariages sont prévus pour cet été, etc.

Considérant que la charge de travail ne diminuera pas tout le temps que des compétences ne sont pas transférées en communauté de communes.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire à nouveau appel au service des missions temporaires du Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un agent pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 janvier 2016 et ce 15 heures hebdomadaires. Le coût annuel est estimé à 14 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande la mise à disposition d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 janvier 2016 et ce 15 heures hebdomadaires,
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### **DEFIBRILLATEUR (délibération n° 2015-02)**

Suite à la dernière réunion, l'adjoint délégué apporte des informations complémentaires sur le défibrillateur.

Le coût de l'appareil est de 1 047 € ou 1 333 € selon le modèle qui sera retenu, déduction faite de la subvention parlementaire. Les frais d'entretien annuel s'élèveront selon le modèle à 85 € ou 130 €.

Une subvention pourra être sollicitée auprès de Groupama (caisses locale et départementale)

Il est précisé qu'il n'y a pas lieu de faire un raccordement téléphonique. Il suffira juste d'un raccordement électrique.

Les pompiers ont été consultés pour connaître leur avis sur le lieu d'implantation la plus appropriée du défibrillateur. Il nous est conseillé de le mettre sur le pignon de la salle des fêtes, face à la route ; il devra être indiqué par le biais de plaques de signalisation depuis le bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 0 voix contre, 1 abstention (D. HERTZ) et 14 voix pour :

- D'acheter un défibrillateur en commande groupée avec les communes de la CCDD,
- Dit que la somme nécessaire sera inscrite au budget primitif de 2015,
- De solliciter la subvention parlementaire,
- De solliciter une subvention auprès de notre assureur, Groupama ; caisse locale de Beaumont-Hague et caisse départementale de Saint-Lô.

### **CONVENTION CHENIL (Délibération 2015-03)**

Monsieur le Maire présente une nouvelle convention du chenil "pension des quat'pattes" de Brix, annulant et remplaçant au 1<sup>er</sup> mars 2015 la convention signée en 2011.

Cette nouvelle convention a principalement pour but de revoir les tarifs, notamment ceux à charge de la commune.

Considérant la nécessité de disposer d'un chenil pour y déposer chiens et chats errants, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les conditions de cette nouvelle convention entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2015,
- Autorise le Maire à signer cette convention.

### **AVENANT A LA CONVENTION D'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS DE TOLLEVAST (Délibération 2015-04)**

Monsieur le Maire présente un avenant à la convention signée en 2010 relative à l'accueil collectif des mineurs de Tollevast.

La participation communale sera de 6 € la journée et 4 € la demi-journée par enfant domicilié à Virandeville fréquentant l'ACM de Tollevast.

Cet avenant prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les conditions de cet avenant n°1 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015
- Autorise le Maire à signer cet avenant.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES)**

#### **1. Budget 2015**

➤ **Emprunts** : Monsieur le Maire informe que le prêt relais de 40 000 € réalisé pour la TVA des travaux du bourg arrive à échéance en février 2015. Toutefois, le fonds de compensation de TVA ne sera versé que vers la fin juin ou juillet 2015. En attendant, le fonds de roulement qui varie entre 60 000 et 80 000 € en sera impacté. Les autres dépenses d'investissement seront limitées en attendant le versement du FCTVA.

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal un tableau des emprunts en cours.

➤ **FISAC** : Monsieur le Maire informe d'une notification attribuant le Fonds d'Investissement pour les Services, l'Artisanat et le Commerce d'un montant de 15 000 € pour les travaux d'aménagement du bourg.

## **2. Informations diverses de M. le Maire**

➤ Mail du Président des parents d'élèves, adressant ses vœux à la Municipalité.

➤ Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars. Retenir ces dates pour garder le bureau de vote. En cas d'indisponibilité, le signaler en mairie dans les meilleurs délais.

## **3. Demande de l'ACSVT**

Lors de la réunion entre les 3 communes et l'ACSVT, il était convenu que cette dernière présente des plans de ce qu'elle souhaite pour les tribunes et l'abri de la buvette. Le président a ainsi adressé aux 3 communes des plans et un estimatif du projet. A vérifier que cette proposition respecte les normes et réglementations de sécurité en vigueur.

L'Adjoint délégué organise une réunion avec les commissions "terrain d'activités" des 3 communes et l'ACSVT le 10 février 2015.

## **4. Etude hydraulique à Baudretot**

L'Adjoint délégué informe que l'étude réalisée à la demande du Conseil Général pour les problèmes hydrauliques à Baudretot est terminée. 3 propositions sont faites. La première est juste de modifier un coude de la canalisation d'eau, ce qui n'est pas forcément convaincant. Les 2 autres solutions évoquent la réalisation d'un bassin d'orage, ce qui serait semble-t-il plus adéquat. Ces travaux seront à la charge du Conseil Général. Seule l'emprise foncière pour le bassin d'orage pourrait être à la charge de la commune.

## **5. Poubelles à la salle des fêtes**

L'Adjoint délégué informe que les poubelles pour les ordures ménagères de la salle des fêtes sont régulièrement remplies par des personnes autres que les utilisateurs de la salle. Elles se trouvent à proximité des conteneurs et des personnes en profitent pour y déposer leurs poubelles. Ces poubelles étaient normalement réservées à la salle. Il serait possible de mettre une poubelle supplémentaire, mais le risque est qu'il y ait de plus en plus de dépôts d'ordures ménagères.

Deux solutions : soit mettre un cadenas sur une poubelle. Soit mettre une poubelle plus petite dans la cuisine, à charge des locataires de la sortir le dimanche.

## **6. Bulletin municipal**

Un conseiller municipal informe qu'il a mis un encart dans le bulletin municipal pour solliciter des photos de Virandeville des années 1900 à 1960. Ces photos seraient numérisées et rendues à leur propriétaire. Il souhaiterait ensuite faire une exposition.

D'autre part, l'Adjoint délégué informe que les bulletins sont édités et prêts pour la distribution par les conseillers.

#### **7. Syndicat d'Electrification de Bricquebec**

Un délégué du Syndicat d'Electrification de Bricquebec informe de la fin de cet organisme pour rejoindre le Syndicat Départemental d'Electrification de la Manche (SDEM).

Les demandes en cours transmises au Syndicat d'Electrification de Bricquebec devront être transmises au SDEM.

#### **8. Réforme des rythmes scolaires**

L'Adjoint délégué a reçu un courrier de l'inspecteur d'académie informant de la possibilité de revoir les plannings pour la rentrée 2015. Dans ce cas, les nouveaux projets d'organisation du temps scolaire devront être transmis avant le 02 mars à l'Inspecteur de l'Education National.

La séance est levée à 20 h 20